

*Projet présenté par les députés :  
M<sup>mes</sup> et M. Alberto Velasco, Françoise Schenk-  
Gottret, Geneviève Guinand Maitre*

*Date de dépôt : 5 novembre 2009*

## **Proposition de motion**

**Quelle est la disposition législative qui confère aux Transports publics genevois le pouvoir de s'ériger en moralisateur et enenseur de la République ?**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que pour cette régie publique, d'un Etat laïc, les campagnes publicitaires sur ses bus de l'Eglise catholique incitant à payer l'impôt ecclésiastique ne sont pas de nature à choquer ;
- que pour cette même régie, les nombreux affichages incitant à consommer des produits sans aucun critère quant au respect de l'environnement, de la santé des citoyens, ne posent aucun problème quand à la déontologie et notamment à sa neutralité économique en tant que service public ;
- que le domaine public pourrait s'y prêter, car pour interdire une affiche, elle doit être contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public et aux lois ;
- que bien que ce slogan puisse choquer des croyants, il n'en reste pas moins une opinion aux yeux du citoyen moyen et ne devrait pas être interdite<sup>1</sup> ;
- que les églises n'ont pas le monopole de la vérité universelle,

invite le Conseil d'Etat

- à exiger que la légalité républicaine s'applique, et se pratique, au sein des entreprises publiques autonomes et notamment aux TPG ;

---

<sup>1</sup> Voir éditions du journal *Le Courrier* des 19 février et 31 mars 2009.

- à veiller à ce que, au nom du principe de l'égalité de traitement, aucun client, s'agissant de l'activité de la publicité et affichage sur le domaine public, ne soit discriminé ;
- à expliquer à la direction et au conseil d'administration des TPG qu'autonomie de gestion en tant que service public ne doit pas être confondue avec indépendance au point de s'affranchir des règles et corpus de lois inhérent à tout Etat de droit ;
- à faire en sorte que l'association puisse afficher son message sur les véhicules des TPG.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'Association des Libres Penseurs voudrait placarder le slogan «Dieu n'existe probablement pas, cesse de t'en faire, profite de la vie!» sur les bus des villes de Berne, Bâle, Zurich, Lucerne, Saint-Gall, Lausanne, Lugano. A cet effet, une demande centralisée a été faite auprès de la société SGA Traffic, partenaire publicitaire exclusif de plus de 90% de toutes les entreprises de transports publics. Les sociétés sollicitées ont refusé la demande, a répondu SGA Traffic à l'Association des Libres Penseurs, sans plus d'explications. Son responsable, Andreas Steltzlen, fait savoir que, dans la plupart des cas, des règles prohibent sur les bus les publicités à caractère religieux.

Cette campagne est née l'été dernier à Londres, en réaction à des affiches chrétiennes sur des bus, renvoyant à un site internet promettant aux non-croyants «l'éternité... dans les flammes de l'enfer». Les «bus athées», et la polémique qu'ils entraînent chaque fois, ont ensuite fait tache d'huile en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis et au Canada, suscitant parfois des contre-campagnes de milieux chrétiens.

Malgré le fait qu'à Genève aucune demande n'a été faite, j'ai déposé une interpellation urgente au Grand Conseil afin de connaître la position des TPG sur une éventuelle demande. La société TPG publicité a en effet expliqué (*Le Courrier* du 18 février) qu'elle refuserait, le cas échéant, une telle campagne sur les bus de Genève. En effet, la charte déontologique de l'entreprise sur les publicités confessionnelles précise que «l'annonceur doit être une confession ou une Eglise officiellement reconnue selon les critères communément admis en Suisse». En outre, les messages ne doivent pas être assimilés à du prosélytisme ni heurter la susceptibilité de groupements confessionnels ou d'Eglises. Constatant que l'Eglise catholique à Genève a souvent mené des campagnes sur les bus, j'ai demandé au Conseil d'Etat «s'il était acceptable, du point de vue démocratique, qu'en égard au principe de l'égalité de traitement, des principes de laïcité, la régie publique s'arroge le droit d'interdire l'affichage sans que cela repose sur base juridique».

Dans ce cas, pourquoi l'Eglise peut-elle placarder des publicités dans les véhicules de la régie incitant à payer l'impôt ecclésiastique? Par ailleurs à l'occasion des fêtes pascales, l'une des affiches de l'Eglise posée sur les bus genevois montre un agneau, accompagné du texte: «Plat de fête ou symbole

d'innocence?» Pour appâter le badaud, l'Eglise n'a dans un premier temps pas été mentionnée. Elle l'est depuis aujourd'hui et un slogan a été ajouté: «Pâques, c'est d'abord un état d'esprit». Pour lancer la campagne, une vingtaine de prêtres et agents pastoraux offriront aux passants des œufs de Pâques, ce matin à la place Neuve. «Le but est de rappeler le sens des fêtes chrétiennes», explique le secrétaire général de l'Eglise.

J'en appelle au principe de l'égalité de traitement et au respect de la liberté d'expression afin que, sur une base juridique précise, aucun groupe ne soit discriminé. Je rappelle que Genève est un Etat laïc: «La laïcité, c'est soit tout le monde, soit personnel!».

Malgré le fait que l'Eglise ait déclaré, par la parole de M. Dominique Pittet, qu'elle estime aussi qu'il s'agit de respecter l'égalité de traitement et qu'à ce titre «Je ne verrais aucun inconvénient à ce que les Libres Penseurs affichent leur slogan», le directeur de TPG Publicité, Jean-Claude Schmalz, répète que celui-ci serait refusé parce qu'il peut, selon lui, heurter la sensibilité d'un croyant ! Il faut oser !

A la question de savoir si l'agneau pascal sur les bus ne risque pas de donner de l'urticaire à des athées, M. le directeur de TPG Publicité Jean-Claude Schmalz, répond que «Les affiches de l'Eglise sont correctes», réfutant de faire du favoritisme. «Je n'ai jusque-là jamais reçu de plaintes à cause des campagnes de l'Eglise. Et si les Libres Penseurs déposent une demande avec un texte différent, elle sera traitée comme n'importe quelle autre offre. Mais aucune demande n'a jamais été déposée, c'est une non-affaire» ! Avouons que ce monsieur a une haute estime de sa personne, car il considère détenir la vérité au point de s'ériger non seulement en juge, mais aussi en censeur ! Comme quoi la carrière de simple directeur au TPG mène à tout !

Mesdames et Messieurs les députés, en fin de compte, les Libres Penseurs posent la question de l'existence de Dieu, comme l'ont fait depuis la nuit des temps les philosophes, et si leur message est choquant, alors celui d'Aristote l'est aussi!

Enfin, en réponse à mon interpellation urgente, le Conseil d'Etat, qui m'a conseillé d'interpeller les TPG, a néanmoins répondu de la sorte :

**« Cela étant, pour sa part, comme l'interpellateur, le Conseil d'Etat considère que la réclame à laquelle se réfère la présente interpellation urgente écrite n'est pas contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et qu'il n'y aurait pas lieu de l'interdire si elle faisait l'objet d'un affichage sur le domaine public. »**

De même, Hana Sultan Warnier, secrétaire adjointe au Département des institutions, interpellée par la presse indique : « Le domaine public pourrait s'y prêter, car pour interdire une affiche, elle doit être contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public et aux lois. Or, si ce slogan peut choquer des croyants, il n'en reste pas une opinion aux yeux du citoyen moyen et ne devrait pas être interdite<sup>2</sup> »

Un certain nombre de citations sont tirées du journal *Le Courrier*<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Voir éditions du journal *Le Courrier* des 19 février et 31 mars 2009.